

L'Assurance Responsabilité Civile Professionnelle des membres du SNJV



Dans un contexte de plus en plus procédurier, où les problématiques de propriété intellectuelle deviennent des enjeux importants pour les acteurs du jeu vidéo, les mises en cause dans notre industrie sont de plus en plus fréquentes et les sinistres importants. Une simple mise en cause peut paralyser le développement de votre société et la procédure, souvent très longue, s'avérera

toujours coûteuse. Pour permettre à nos adhérents de se développer avec sérénité et responsabilité, Le SNJV présente, par l'intermédiaire de CRF, courtier d'assurances spécialisé, une offre RC PROFESSIONNELLE dédiée, négociée à des conditions exclusives auprès d'un des assureurs leaders sur ce secteur, la Compagnie Hiscox.

qu'est-ce que la RC Professionnelle ?

C'est la responsabilité civile de votre société à l'égard des tiers. Le contrat RC Professionnelle protégera votre entreprise dans vos accords professionnels et commerciaux en cas de mise en cause pour faute professionnelle. On entend ici par tiers vos clients, cocontractants, partenaires, sous-traitants, concurrents...

les avantages

Une approche spécifique, dédiée aux entreprises du Jeu Vidéo, fruit d'une étroite collaboration entre le SNJV et ses partenaires :

1. Des garanties parfaitement adaptées

Le choix du contrat le plus large et le plus performant du marché, mis en place après un appel d'offres lancé auprès de 5 compagnies d'assurances.

Des couvertures spécifiques pour répondre à vos risques particuliers. Couverture automatique pour les sociétés réalisant jusqu'à 40% de CA aux US (à l'export).

Extension possible au-delà de 40% de CA aux US avec tarif préférentiel Programme international y compris aux USA/CAN (polices locales) – Sur demande

2. Un courtier spécialisé qui connaît vos métiers et suivra vos risques tout au long de votre développement

Le cabinet CRF opère également la garantie chômage des dirigeants proposée depuis 2009 à nos adhérents

3. Un assureur expert

Une souscription simplifiée et rapide sous 48H, réalisée par des souscripteurs attitrés aux adhérents SNJV

Un suivi technique : fiches thématiques + gestion des sinistres spécialisée et rapide

qui peut bénéficier de ce programme ?

Tout adhérent au SNJV à jour de sa cotisation, qu'il soit Éditeur, Studio de Production ou Éditeur de Middleware. Les activités connexes et spécialisées dans l'industrie du jeu vidéo peuvent également faire l'objet d'une étude : distributeurs, associations, communication (marketing, relations presse), conseils /études, événementiel, recrutement, régie publicitaire, agence multimédia.

dans quels cas ?

Dans l'exercice de votre activité pour les litiges déclenchés par :

- › Vos fautes professionnelles, erreurs ou omissions
- › Un défaut de performance
- › La violation des droits de propriété intellectuelle (droits d'auteur, logos, marques, images)
- › Les retards accidentels dans votre prestation
- › La perte et la destruction de données

combien ça coûte ?

Des primes mutualisées soit une économie systématique de 20% par rapport à une étude RC PRO réalisée par la même compagnie pour une entreprise non adhérente du SNJV.

POUR UNE ÉTUDE PERSONNALISÉE

Sylvie Ménashé :

sylvie.menashe@risquesfinanciers.com

Conseils & Risques Financiers

76 rue Jules Guesde - 92 300 Levallois-Perret

Tel : 01 55 46 80 60

Fax : 01 55 46 96 60